



Compte-rendu

Le séminaire de la Conférence des Directeurs et Doyens STAPS s'est déroulé du mercredi 10 janvier 2018 au vendredi 12 janvier 2018 à la Faculté des Sciences du Sport de Strasbourg. Son ordre du jour s'est centré sur les questions relatives aux nouvelles modalités de recrutement des étudiants pour la rentrée, liées au « Plan Étudiants, accompagner chacun vers la réussite » et de mise en œuvre de la plateforme « Parcoursup » en STAPS

Présents :

Philippe MATHÉ (Angers), Stéphane NOTTIN (Avignon), Nicolas TORDI (Besançon), Jérôme GUÉRIN (Brest), Antoine GAUTHIER (Caen), Laurence MUNOZ (Calais), Philippe ROUDEN (Cergy-Pontoise), Pierre BAVAZZANO (Chambéry), Nasser HAMMACHE (Clermont-Ferrand), Lionel CROGNIER (Dijon), Philippe LOPES (Évry), Grégory DOUCENDE (Font-Romeu), Jean-Philippe HEUZE (Grenoble), Patrick FANOUILLET (Le Mans), Isabelle CABY (Liévin), Guillaume PENEL (Lille), Marie-Agnès FARGEAS-GLUCK (Limoges), Yannick VANPOULLE (Lyon), Cécile COLLINET (Marnes La Vallée), Jean-Philippe HAINAUT (Metz), Didier DELIGNIERES (Montpellier), Michèle SCHWARTZ-MEREY (Nancy), Arnaud GUEVEL (Nantes), Serge COLSON (Nice), Thierry MAQUET (Paris-Est Créteil), Tarak DRISS (Paris X Nanterre La Défense), Hugues ROLAN (Paris XIII Nord Bobigny), Éric MARGNES (Pau / Tarbes), Sophie ANTOINE-JONVILLE (Pointe à Pitre), Aurélien PICHON (Poitiers), William BERTUCCI (Reims), Geneviève CABAGNO (Rennes), Fanny DUBOIS (Rodez), Xavier BAGUELIN (Rouen), Thomas LAPOLE (Saint-Étienne), Jean SAINT-MARTIN (Strasbourg), Jean-Paul PERON (Toulon), Jean-Paul DOUTRELOUX (Toulouse), Émilie SIMONEAU (Valenciennes).

Invités :

Arnaud JAILLET (Amiens), Gaëlle QUARCK (Caen), Éric DEVOS (Calais), Pierre-Alban LEBECQ (Cergy-Pontoise), Claire TOULOTTE (Liévin), Béatrice FERRY (Brive), Jérémy PIERRE (Marnes La Vallée), Gêrôme GAUCHARD (Nancy), Benoit HUET (Nantes), Dimitri BAYLE (Paris X Nanterre La Défense), Yves CALVEZ (Paris Sud Orsay), Claude HERTOOG (Pointe à Pitre), Nicolas ÉPINOUX (Poitiers), Thierry BOURDON (Rouen), Marc LE FOULER (Toulon), Mathias GOASMAT (ANESTAPS), Quentin SANZ (ANESTAPS), Paul MORICEAU (ANESTAPS).

Excusés :

Said AHMAIDI (Amiens), Céline GIOVANNO (Corte), Fabrice VIALE (Le Tampon), Éric BERTON (Marseille), Pascal CARLIER (Marseille), Guillaume MARIANI (Papeete), Christine LE SCANFF (Paris Sud Orsay), Jacques PRIOUX (Rennes ENS), Carole GROUSSARD (Rennes), Charles-Yves COLLET (Saint-Brieuc), Hervé LE BARS (Vannes).

Absents :

Julien MORLIER (Bordeaux), Hechmi TOUMI (Orléans), Luc COLLARD (Paris Descartes),

L'ordre du jour du séminaire a été réparti sur les trois journées. Sa programmation et la production de documents attendus pour Parcoursup se sont adaptés à l'actualité. Le programme du séminaire est présenté ci-dessous.



**Mercredi 10 janvier 2018**

- Du séminaire de Rodez à l'ouverture de la plateforme ParcoursSup, itinéraire en STAPS	3
- ParcoursSup, paramétrage, harmonisation nationale	4
- Plan Étudiants, les conditions de la réussite	5
- Une politique des moyens	6
- Les formations aux métiers du sport, les DEUST	7

Jeudi 11 janvier 2018

- Informations ParcoursSup	8
- La gestion des dossiers d'admission	8
. Les places réservées, SHN	8
. La gestion des « Oui si », le seuil à déterminer	9
. La sectorisation	10
. L'accompagnement de la réforme	11
- Assemblée Générale C3	11

Vendredi 12 janvier 2018

- Les dossiers de la C3D	12
. Les effectifs en STAPS à la rentrée 2017	12
. La mixité sociale et les STAPS	13
. Lien C3D / Recherche	13
. Le Groupe Technique Sauvetage	14
. La place du concours du CAPEPS dans la formation	14
- Le site de la C3D	15
- Conclusion du séminaire	15

Annexes :

1	Communication introductive Didier DELIGNIERES
2a	Éléments pris en compte pour examiner les vœux des candidats
2b	Questions supplémentaires STAPS ParcoursSup
3	Plan Étudiants, propositions UFR STAPS Université de Lyon 1
4	Algorithme ParcoursSup C3D
5	Mode de calcul des moyens nécessaires
6	Mise en place des DEUST et politique de professionnalisation C3D
7a	Nouvelle procédure d'admission dans l'enseignement supérieur, s'orienter en STAPS
7b	S'orienter en STAPS
8a	Compte-rendu de l'Assemblée Générale C3D
8b	Compositions du Bureau et du Conseil d'Administration C3D
9	Les effectifs en STAPS à la rentrée 2017
10	Mixité sociale et STAPS
11	Note de synthèse du séminaire

Pierre BAVAZZANO, Lionel CRONIER (et Élise BAVEREL), Didier DELIGNIERES, Philippe MATHÉ, Aurélien PICHON, Hugues ROLAND et Yannick VANPOULLE ont contribué à la rédaction de ce compte-rendu et de ses annexes.

La C3D remercie Jean SAINT-MARTIN pour son accueil et les moments d'échange et de convivialité tout au long de ces trois journées. Le bureau de la C3D remercie tous les membres présents pour leur contribution active à la réussite de ce séminaire.



Introduction du séminaire

Didier DELIGNIERES, Président de la Conférence des Directeurs et Doyens STAPS

Du séminaire de Rodez à l'ouverture de la plateforme ParcoursSup

Le séminaire C3D de janvier 2018 s'est déroulé à la suite d'un semestre au cours duquel la mise en place du « Plan Étudiants, accompagner chacun vers la réussite » a émergé dans l'urgence. La contextualisation de ce processus pour les STAPS et en conséquence des travaux du séminaire est rappelée en première annexe de ce compte-rendu. Elle apparaît essentielle tout à la fois pour la mémoire de la C3D et pour l'élaboration de ses politiques futures et de ses modes d'action.

Actrice de la démarche de mise en place de la plateforme ParcoursSup, la C3D a beaucoup appris sur la place de la conférence et sa stratégie. Cette expérience lui a permis de rendre plus explicites les principes d'action relatifs au rôle qu'elle peut tenir au service de la communauté STAPS. Les principales lignes de principes qu'il convient de cultiver nous semblent être les suivants :

- être proactifs plutôt que réactifs, la plupart des autres partenaires n'ayant pu que réagir aux propositions qui leur ont été faites ;
- cultiver l'homogénéité politique de la Conférence, la représentativité politique de la C3D étant un argument important, sur lequel il ne faut pas hésiter à communiquer ;
- privilégier une politique nationale plutôt que des contingences locales, s'agissant là d'une discipline essentielle pour chaque directeur ;
- assurer une communication politique régulière, l'explicitation des axes politiques de la Conférence s'avérant d'une importance majeure, particulièrement par une présence continue sur les sites et les réseaux sociaux ;
- travailler en profondeur sur les principes, avant de réfléchir sur les détails techniques ;
- se poser en tant qu'organisation proposant des solutions viables plus que comme groupe revendicatif, il semble que l'attitude du cabinet à l'égard de la C3D ait singulièrement évolué au fil de la concertation ;
- cultiver notre solidarité, notamment en termes de communication.

Le processus de mise en place de la procédure ParcoursSup engage une nécessaire exigence de cohésion au sein des STAPS. Plus généralement, cette exigence de cohésion est essentielle pour la représentativité et la crédibilité de la C3D, impliquant en conséquence sa pertinence et son efficacité dans les différents dossiers qu'elle conduit.

L'ensemble de la communication de Didier DELIGNIERES est produit en annexe 1 du présent compte-rendu.

Commentaires, réflexions, questions :

Suite à la présentation introductive du séminaire, les points d'interrogation ci-dessous ont été soulevés :

- Le « Oui si » est une réponse apportée au candidat dépendant de la mise en œuvre d'un accompagnement pédagogique.
- L'interrogation relative à l'attribution des moyens :
 - o au regard de l'augmentation des capacités d'accueil,
 - o les moyens spécifiques d'accompagnement des nouvelles formations ;
 - o générant de l'inquiétude dans les composantes vis-à-vis de leur ré-attribution par les universités.
- L'obligation et la mise en œuvre des parcours adaptés, le partage des initiatives et expériences étant ici nécessaire.



- La position commune et partagée de la C3D, un enjeu de cohésion par l'adoption d'une mise en œuvre identique du processus ParcoursSup tout en considérant que les situations locales peuvent s'avérer variables, particulièrement en termes de répartition des moyens. Elle nécessite de se donner des garanties pour la tenir, notamment en faisant remonter les propositions et mises en œuvre à la C3D ;
- Le besoin de connaître l'échéancier de validation définitive des capacités d'accueil ;
- Le questionnement sur la place des parcours STAPS de préparation aux métiers de la santé et de la réadaptation dans le nouveau paysage.

La programmation thématique du séminaire a visé à permettre la construction des réponses nécessaires à ces points de réflexion initiaux soulevés lors de ce premier temps de réaction.

ParcoursSup, paramétrage, harmonisation nationale

La mise en œuvre de la plateforme ParcoursSup est présentée par Didier DELIGNIERES.

Les attendus en STAPS

Les attendus nationaux ayant été établis par la C3D, il n'y a pas d'attendus spécifiques à indiquer sur la plateforme ParcoursSup.

La plateforme ParcoursSup présente elle-même les éléments qui seront pris en compte pour la validation des vœux. Il s'agit des quatre domaines de compétences auxquels s'ajoutera l'avis du Conseil de classe. Afin de préciser les pièces justificatives pouvant être attendues, deux documents sont corrigés en séance. Il s'agit :

- des éléments pris en compte pour l'examen des dossiers de candidature,
- des questions supplémentaires.

Les deux documents validés sont produits en annexe 2a et 2b du présent compte-rendu.

Remarques :

- L'enjeu du questionnaire est de permettre de positionner aisément le candidat dans un niveau.
- Le questionnaire a été validé par les responsables de la mise en œuvre de la plateforme ParcoursSup avec l'ajout d'un niveau 0.

Commentaires, réflexions, questions :

Les pièces justificatives :

Comme « nous ne pourrions pas faire une vérification individuelle des pièces justificatives », une grande clarté est nécessaire dans l'annonce des pièces attendues. (Une infobulle comme aide à la constitution du dossier dans ParcoursSup est envisagée).

Pour l'ANESTAPS, la prise en compte du domaine de l'investissement associatif et des responsabilités collectives induit une approche de discrimination sociale, ces qualifications ne pouvant être obtenues qu'en contrepartie d'un investissement financier.

Remarque complémentaire : les compétences technologiques sont à rapprocher des compétences scientifiques. Cette évolution ne pourra être prise que dans une deuxième étape d'amélioration de ParcoursSup.

L'algorithme ParcoursSup :

- L'extraction et le repérage des notes se fera de manière automatique. Il en sera de même pour les questions complémentaires.



- La traduction du fichier Excel extrait sera traité par l'algorithme C3D (remarque : le traitement automatisé total est nécessaire pour éviter les interventions externes sur le classement).
- Le barème n'a pas à être connu par les candidats (mais il doit être opposable en cas de contestation).

Remarques diverses :

- « Nous avons une pression à exercer pour une prise en compte de l'investissement des collègues EPS de lycée dans la formulation de l'avis du conseil de classe ».
- Le risque persiste d'une mise en œuvre à géométrie variable pouvant avoir un impact sur le classement des candidats.
- Pour les candidats hors lycée, le calcul du score sera effectué sur 120 points, puis reporté sur 150.
- Il pourrait être exigé que les pièces jointes soient présentées lors de l'inscription définitive (sous peine de refus d'inscription).

Plan Étudiants, les conditions de la réussite

La présentation initiale est effectuée par Yannick VANPOULLE à partir de l'opérationnalisation du Plan Étudiants proposé à l'UFR STAPS de l'Université de Lyon I. Cette présentation est organisée autour de cinq points :

- Les chiffres et les hypothèses de départ ;
- Le Plan Étudiants du gouvernement : 3 volets ;
- La situation politique globale, perspectives et interrogations ;
- Les enjeux et problématiques ;
- Les propositions : principes, objectifs et conditions de mise en œuvre.

Le diaporama de présentation est reproduit en annexe 3.

Par ailleurs, la proposition de classement des candidats de la C3D a été testée. Aurélien PICHON en a présenté la méthodologie et les résultats les plus significatifs.

L'étude a été réalisée à partir d'un questionnaire Google Form basé sur les travaux de la C3D lors du séminaire de Rodez (cf. critères présentation annexe 3). L'enquête a porté sur plus de 940 étudiants de Licence 1, 2 et 3 des UFR STAPS de Chambéry, Lyon, Dijon, Montpellier, Limoges et Poitiers. Les objectifs de ce travail étaient les suivants :

- Pondérer au mieux les différents critères ;
- Identifier les curseurs OUI et OUI SI ;
- Contribuer au paramétrage de la plateforme ParcoursSup.

Le diaporama de présentation figure en annexe 4 du compte-rendu.

Commentaires, réflexions, questions :

Les réactions et interrogations principales et spontanées ont portées sur :

- Les conditions de mise en œuvre :
 - o Les instances régionales sont-elles mises en place ? Elles le seront dès le mois de Juillet.
 - o Une nécessaire mise en perspective des moyens avec les capacités d'accueil.
 - o Le processus de classement des étudiants interroge pour son opérationnalisation l'attribution concrète des moyens (tenant compte des besoins locaux, notamment au regard des profils des étudiants accueillis).
- La mise en œuvre du OUI SI :
 - o Quelle gestion des décisions des candidats entraînant la mise en œuvre du « Oui si » ?
 - o Le processus de classement des étudiants interroge le seuil à partir duquel le « Oui si » doit être signifié (tenant compte des besoins locaux, notamment au regard des profils des étudiants accueillis).



- Le lissage du classement ne se fait-il pas par les creux, les manques des candidats ? Une première approche du retrait de la compensation totale. (la Ministre dit vouloir s'attaquer ensuite à ce 2^{ème} chantier).
- L'implication des rectorats dans le processus :
 - Une logique d'évitement des « Oui si ».
 - Le Ministère ne repoussera pas les échéances. « *Nous ferons mieux l'année prochaine* ».
- La question de la sectorisation (et donc des vœux multiples) :
 - Les établissements en décident et non pas les recteurs.
- La question de l'intégration des sportifs de haut-niveau dans le système d'ordonnancement proposé.

Une politique des moyens

Pour appréhender concrètement la question des moyens nécessaires, Yannick VANPOULLE propose une présentation à partir d'exemples concrets tels qu'envisagés à l'UFR STAPS de l'Université de Lyon 1. Cette présentation est produite en annexe 5.

Commentaires, réflexions, questions :

L'obtention des moyens :

- Si 1500€/étudiant avait été proposé pour la rentrée 2017, 7500€/étudiant seraient nécessaires pour la rentrée 2018.
- Coût d'un étudiant supplémentaire : + 287 € si un poste présent, 2537 € avec un poste enseignant à créer.
- Les moyens sont à calculer sur les effectifs d'inscrits ou sur les effectifs présents aux examens ?
- Les choix sont effectués par l'université, même si les moyens sont « fléchés » vers les filières en tension.
- Comment calculer les besoins de référence ? exemple : le taux d'encadrement (commun / spécifique)
- Comment ouvrir sans certitude de moyens ?
- Moyens en enseignant-chercheur : quelle certitude pour un recrutement au fil de l'eau ? Quelle réalité du recrutement au fil de l'eau, disponibilité potentielle des enseignants 2nd degré (hors année scolaire) ?
- À quel niveau les moyens deviennent acceptables ? À quel moment disons-nous ce n'est pas acceptable ?
L'antériorité de la situation biaise la réflexion. Les situations seront forcément différenciées. Le bassin de vacataires constitue également un paramètre pour l'ouverture d'une nouvelle formation. Toutefois, un seuil à 1 pour 25-30 étudiants constitue un repère.
- Seuls les supports enseignement sont soumis au recteur. Ce n'est pas le cas pour les supports administratifs.

Si aujourd'hui la réponse nationale est oui, la dynamique de la C3D est vécue comme un démarche qui court-circuite l'université.

- ⇒ Formaliser une motion demandant ce type de recrutement sur des moyens en fonction de l'augmentation des effectifs et de la création des nouvelles formations.
- ⇒ Didier DELIGNIERES rappelle l'accueil du Post de juin 2017 par le Ministère.

Cette situation est également mal vécue par certains collègues. De son côté, l'ANESTAPS mettra également la pression.



Dans l'hypothèse d'une insuffisance des moyens mis à disposition, quelle serait, devrait être la position, la stratégie, les actions de la C3D ?

Remarques complémentaires :

- L'organisation des parcours « Oui si » est de la responsabilité de la composante. Il doit permettre cependant de valider des ECTS.
- Attention, il n'y a pas de lien entre les formations « Oui si » et l'attribution sélective vers les NCU.
- Les formations de DEUST doivent être inscrites sur ParcoursUp dès le 17 janvier. Ce qui ne constitue pas une obligation d'ouverture.

Les formations aux métiers du sport, les DEUST

La présentation (Annexe 5) réalisée par Yannick VANPOULLE intègre la création d'un DEUST dans la politique générale de professionnalisation menée par la C3D. Elle précise également les différentes pistes évoquées lors de la concertation sociale pour augmenter les possibilités d'orientation des lycéens vers les métiers du sport au sein de l'Éducation Nationale et de Jeunesse et Sport.

Précision : La mention complémentaire est immédiatement après le bac. Jeunesse et Sport semble avoir pris le créneau à partir des 2 UC du BP.

Commentaires, réflexions, questions :

La diversification des formations aux métiers du sport

- Position C3D sur l'ouverture des BTS : on ne peut s'opposer, c'est l'EN qui pilote (B. André IGEN a été missionné).
- Création des BTS en initiative locale, pour mieux parler aux mêmes acteurs du territoire, accompagnement minimal dans le programme de formation et surtout une complémentarité dans le processus d'orientation.
- Il conviendrait plutôt d'ouvrir des DEUST dans le même champ que de laisser l'EN ouvrir des BTS.
- À Font-Romeu, annonce de création d'un campus des métiers du sport (BTS adossé au lycée). Des campus Métiers du sport, bac-3/+3 sont envisagés. La branche sport est opposée car non consultée.
- Mention complémentaire :
 - o Elle ne permet pas seule de devenir éducateur sportif (cf. obligations du Code du sport).
 - o Proposition de position C3D : opposée en raison du manque de précision du texte quant aux prérogatives de la Mention complémentaire.

Des questions

- Avons-nous aujourd'hui la force ou la pertinence de lutter contre cette vague de fond ?
- Accompagnement ou concurrence ?
- Existera-t-il encore demain un service public de formation dans les métiers du sport ?

Deux suggestions

- Créer un événement états généraux des formations aux métiers du sport mobilisant les différents acteurs des formations aux métiers du sport.
- Transformer les UC des BP JEPS en UE pour pouvoir les intégrer à nos Licence 1 et 2.



Informations ParcoursSup Didier DELIGNIERES

Post Didier DELIGNIERES 11 janvier 2018 à diffuser : « **Capacités d'accueil en STAPS : Chat échaudé craint l'eau froide...** ».

<https://c3d-staps.fr/2018/01/11/capacites-daccueil-en-staps-chat-echaude-craint-leau-froide/#more-572>

Quelques précisions :

- A priori, une formation non accréditée ne peut apparaître sur la plateforme ParcoursSup.
- Les capacités d'accueil peuvent être modifiées sur PS, à la hausse plus qu'à la baisse.
- Le texte « Éléments pris en compte pour examiner les vœux » est validé sur la plateforme ParcoursSup.

Sectorisation :

- Si la règle de départ était qu'il n'y aurait pas de sectorisation, le périmètre de l'académie, toujours en cours de négociation, serait retenu.

Questions complémentaires :

- Les pièces justificatives sont à intégrer dans ParcoursSup en vue d'un traitement le plus automatisé possible.
- Le traitement sera effectué par les UFR et non par ParcoursSup qui n'envoie que les données en l'état.
- ParcoursSup permet d'obtenir des données scorables. Si la C3D finalise sa proposition d'algorithme, alors les scores pourront être produits par ParcoursSup.

Pour le 22/05, chaque UFR remontera à ParcoursSup la liste ordonnée des candidats sans ex-aequo.

- Proposition pour départager les ex-aequo : utilisation d'un écart-type sur la répartition individuelle des scores dans les 4 domaines complétés de l'avis du Conseil de classe (ceci afin de limiter toute intervention manuelle).

Attribution des moyens :

- Le Ministère a adressé une enveloppe budgétaire aux recteurs afin de permettre l'augmentation des capacités d'accueil. Une deuxième enveloppe sera adressée pour le traitement des dossiers.

La gestion des dossiers d'admission

L'animation de cette séquence d'échanges a été assurée par Pierre BAVAZZANO.

Les places réservées, SHN

Les Sportifs de haut-niveau :

- Les places réservées SHN constituent plus une pratique qu'une règle. Ce sont les jeunes qui se déclarent sportif de haut-niveau. Cette déclaration doit être vérifiée.

De même les places réservées (en parcours sélectifs) relèvent de pratiques locales.

- Quelle gestion pourra en être faite dans ParcoursSup ?
- Ces places réservées devront-elles être intégrées aux capacités d'accueil ?

Rappel : la seule filière vraiment en tension, ce sont les STAPS.

Une demande d'alerte serait à adresser auprès de ParcoursSup de manière à pouvoir pointer les dossiers atypiques (rappel : la période traitement des candidatures s'étale de mi-avril à début mai).

- Le statut de SHN doit constituer une catégorie dans ParcoursSup de manière à pouvoir être traité isolément.

La demande de sectorisation pour les spécialités sportives est à concevoir en fonction de l'organisation sportive territoriale.



Les parcours spécifiques :

- Exemple de traitement : double proposition Licence classique / parcours sélectif, la réponse appartient à l'étudiant.

Les filières sélectives :

- Quel est l'objectif ? Souhaitons-nous les conserver ou les supprimer ?
- Cette approche doit-elle être nationale ou locale ?
 - o Il est sans doute trop tôt pour modifier les préparations sélectives. Un groupe de la C3D sera appelé à travailler sur ce sujet. Pour cette année, il convient de conserver un vœu spécifique.
 - o Si on conserve une priorité académique, la structure pourra identifier les étudiants auxquels elle souhaite proposer le parcours sélectif.
 - o Pour les parcours à sélection nationale, soit le parcours sera identifié dans ParcoursSup, soit il sera nécessaire de recourir à une procédure plus « manuelle ».

Les places réservées pour les meilleurs bacheliers :

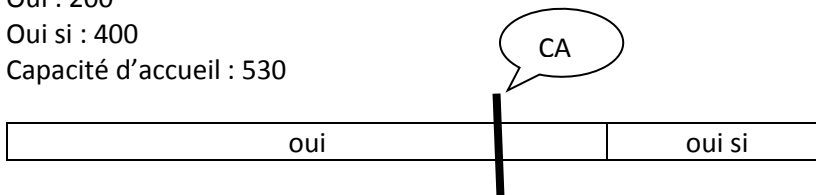
- La procédure ne pourra être mise en place qu'à l'issue du résultat du bac.
- Annoncé dans ParcoursSup, c'est donc la plateforme qui gèrera ces situations.

La gestion des « Oui si », le seuil pour le déterminer

Voici plusieurs exemples de situations qui peuvent émerger après le traitement des dossiers :



Oui : 200
Oui si : 400
Capacité d'accueil : 530



Oui : 250
Oui si : 150
Capacité d'accueil : 200

Remarque : seule la Guadeloupe n'aura pas de capacité d'accueil limitée à la rentrée 2018.

Si on ne met rien en place en « Oui si » ?

Si le contrat est dans la Loi, il ne semble pas qu'il y ait d'obligation à le proposer.

*« L'inscription **peut**, compte tenu, d'une part, des caractéristiques de la formation et, d'autre part, de l'appréciation portée sur l'acquis de la formation antérieure du candidat ainsi que sur ses compétences, être subordonnée à l'acceptation, par ce dernier, du bénéfice des dispositifs d'accompagnement pédagogique ou du parcours de formation personnalisé proposés par l'établissement pour favoriser sa réussite. »*

Le document FAQ (Foire aux questions) du Plan Étudiants apporte la précision suivante :

Que se passe-t-il si un lycéen refuse les conditions mise en place par une université pour accepter son dossier ? Les universités ont maintenant la responsabilité de proposer aux candidats des parcours adaptés qui seront pour eux de réels facteurs de réussite. Mais le bachelier a bien sûr le dernier mot : il est libre d'accepter ou non ce « contrat de réussite pédagogique » qui lui est proposé. S'il refuse le contrat proposé, il perdra la proposition d'admission qui lui a été faite.

Il peut donc être décidé de refuser l'inscription en cas de non-acceptation du « oui si ».

De même, le seuil « Oui si » pourra être remis en question dans les établissements. En fonction des moyens et des effectifs « Oui si », les parcours pédagogiques peuvent être mis en place.



Des pistes pour les parcours « Oui si »

- Le « Oui si » suppose des parcours adaptés, de la simple information / avertissement signifié à l'étudiant au parcours de Licence en 4 ans.
- Penser les parcours « Oui si » autrement qu'en soutien (en plus des cours classiques).
- Le tutorat est susceptible de rentrer dans le « Oui si ».
- Envisager d'avoir des outils communs en STAPS sur les parcours « Oui si », des mutualisations.
- Exemple d'un parcours aménagé pour les candidats issus de baccalauréats professionnels et technologiques à partir d'un appel à projet régional (2 ans en 3 ans, doté de 32 000 €).
- À l'origine le candidat « Oui si » dispose d'un contrat qu'il doit respecter pour être accepté en redoublement le cas échéant.
- Mettre des moyens humains en face des étudiants « Oui si ».

La sectorisation

Il s'agit soit d'une sectorisation académique, soit d'une sectorisation intra-académique. En toute fin et selon les propos de la Ministre, c'est l'étudiant qui décide de son lieu d'affectation.

À vérifier : l'étudiant peut-il refuser plus de trois vœux ? (Ce qui est différent d'un vœu placé en attente). Rien n'est indiqué à ce sujet.

De même, il n'y a pas de nombre minimal de vœux à émettre pour le candidat. Celui-ci peut demander un seul vœu y compris s'il l'émet dans une filière sélective.

Ce que dit la FAQ du Plan Étudiants :

Selon le cas de figure,

- Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission « Oui » ou « Oui-si » :
 - o Il accepte la proposition (ou y renonce).
 - o S'il le souhaite, ses autres vœux en attente sont maintenus.
 - o Il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée.
- Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission « Oui » ou « Oui-si » :
 - o Il doit accepter une seule proposition parmi celles-ci et renoncer aux autres propositions d'admission qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places.
 - o S'il le souhaite, ses autres vœux en attente sont maintenus.
 - o Il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée.
- Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :
 - o Des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux.
- Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective).
 - o Nouveau : dès le 22 mai, la commission d'accès à l'enseignement supérieur est activée pour lui faire des propositions de formation.

Remarques :

- La pression a changé de lieu, du ministère vers les universités et les composantes.
- Sans négliger les difficultés, la réforme a du bon. Si le transfert effraie un peu, il se conduit cependant dans un contexte très contraignant. La réforme devrait nous permettre de filtrer un peu à l'entrée (« *une meilleure solution que celle du tirage au sort* »).
- Face à cette réforme, il est préférable d'anticiper.

Une sectorisation adaptée :

Si le territoire considéré pour la sectorisation est celui de l'académie, parfois intra-académique, sur proposition des universités, les communes périphériques peuvent intégrer cette sectorisation. Celle-ci est alors effectuée par le SAI0. L'échéance est fixée au vendredi 12/01.



Exemple :

Condition sur les départements :

- Tous les candidats domiciliés dans le département suivant : Savoie (73)
- Les candidats domiciliés dans le département suivant : Haute-Savoie (74)

Condition sur les Communes :

- Tous les candidats domiciliés dans la commune suivante : Flachère (38530)
- Tous les candidats domiciliés dans la commune suivante : La Buisnière (38530)
- Tous les candidats domiciliés dans la commune suivante : Pontcharra (38530)
- Tous les candidats domiciliés dans la commune suivante : Saint Maximin (38530)
- Tous les candidats domiciliés dans la commune suivante : Anglefort (01350)
- Tous les candidats domiciliés dans la commune suivante : Allevard (38580)
- Tous les candidats domiciliés dans la commune suivante : La Chapelle du Bard (38580)

Il convient de renforcer les communications territoriales en STAPS.

L'accompagnement de la réforme

Afin de disposer d'une présentation de la réforme décliner en STAPS, la C3D a souhaité disposer d'un support commun de communication. Aurélien PICHON et Hugues ROLAND ont proposé une version à partir de la présentation du Ministère. Corrigée et adoptée à l'unanimité en séance, cette présentation figure en annexe 7a du présent compte-rendu.

Lionel CROGNIER fait réaliser le visuel afin que chaque composante puisse bénéficier d'un document papier (annexe 7b). La C3D remercie vivement Mme Élise BAVEREL, chargée de communication à l'UFR STAPS de Dijon pour la composition du document.

Cette présentation sera également relayée sur les réseaux sociaux par l'ANESTAPS.

Remarque : il serait opportun de prendre contact avec l'ONISEP pour transmettre ce document de communication.

Assemblée Générale C3D

Le compte-rendu de l'assemblée générale de la C3D du 11 janvier 2018 figure en annexe 8a, la nouvelle composition du Conseil d'Administration en annexe 8b.

Lieu du prochain séminaire C3D :

Après sollicitation des membres présents, Nice est retenue comme destination du prochain séminaire de la C3D qui se déroulera du mardi 12 au jeudi 14 juin 2018.

Deux hypothèses d'organisation ont été proposées :

- En centre-ville dans un site universitaire hors de l'UFR des Sciences du Sport dont la localisation s'avère peu pratique pour les déplacements journaliers ;
- Dans un centre de vacances à l'identique du séminaire organisé en juin 2015 à La Londe (Toulon), cette option engagera un coût sensiblement plus élevé que l'option précédente.

Les membres de la C3D se déclarent d'accord pour l'une ou l'autre option selon les possibilités d'organisation.

Clermont et Rouen se sont déclarés candidats à l'organisation d'un prochain séminaire.



Élection au Conseil d'Administration :

Le nombre d'administrateur de la Conférences des directeurs et Doyens STAPS (C3D) est fixé par l'article 8 de ses statuts comme indiqué ci-dessous.

« L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration de membres élus par l'Assemblée Générale. Le nombre des membres est fixé à 1/3 au maximum du nombre de composantes existantes. La durée de mandat est de 2 ans, immédiatement renouvelable sans limitation, tout administrateur pouvant être révoqué par l'assemblée générale au terme de son mandat courant. »

Le nombre de composantes STAPS est actuellement de 49. Dès lors, le Conseil d'Administration de la CD3 peut être composé de 16 membres. Sa composition comprenait jusqu'à ce jour 15 administrateurs. Avec la fin des mandats du directeur du département STAPS de l'Université du Littoral Côte d'Opale (Calais), Guy VERSHAVE, et de celui du doyen de la Faculté des Sciences du Sport de l'Université de Strasbourg, Jean SAINT-MARTIN, trois places sont donc disponibles au sein du Conseil d'Administration de la C3D.

Trois directeurs ont fait part de leur candidature. Il s'agit de :

- Sophie ANTOINE-JONVILLE, Doyen de l'UFR STAPS de l'Université des Antilles ;
- Jean-Paul DOUTRELOUX, Doyen de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Arnaud GUEVEL, Directeur de l'UFR STAPS de l'Université de Nantes.

L'assemblée générale du 11 janvier 2018 a réuni 30 directeurs ou doyens électeurs. 30 votes ont été exprimés et les trois candidats ont été élus à l'unanimité.

La nouvelle composition du Conseil d'Administration de la Conférence des Directeurs et Doyens STAPS est annexée au présent compte-rendu.

Cotisations C3D 2017 et 2018 :

Michèle SCHWARTZ-MÉREY informe l'assemblée que les cotisations 2017 ont bien été versées à l'exception du département STAPS de Corte et remercie les composantes d'avoir répondu rapidement.

Les cotisations 2018 seront très prochainement adressées sur les mêmes bases que celles de 2017.

Les dossiers de la C3D

Les effectifs en STAPS à la rentrée 2017

La présentation est faite par Didier DELIGNIERES qui remercie les composantes pour avoir toutes fourni leurs effectifs dans un délai restreint.

L'annexe 9 décrit dans le détail les différentes caractéristiques d'évolution des effectifs en STAPS à la rentrée 2017. Comme point de repères, on peut retenir :

- Un accroissement constant depuis 2010 des effectifs d'étudiants en STAPS aboutissant à un total de 61 480 étudiants à la rentrée 2017.
- Une première année qui accueille encore plus d'étudiants (+663, soit +3,6%).
- Des effectifs de deuxième et troisième années de Licence qui logiquement progressent encore.
- La sélection à l'entrée en Master 1 semble avoir fait chuter les effectifs à ce niveau de formation avec un effectif en baisse de 1 108 étudiants (-17%).
- Alors que l'on constate un accroissement significatif en Master 2 de 15,8% (+595 étudiants).
- Le nombre doctorant se stabilise à 585 étudiants.



Les ratio d'une année n/n-1 sont également rappelés en annexe ainsi que les effectifs globaux par mention et par composante STAPS.

La mixité sociale et les STAPS

La présentation précédente est complétée par celle d'une « Distribution sociale des disciplines universitaires (annexe 10 et <https://didierdelignieresblog.wordpress.com/>).

Le graphique qui y est présenté, interroge le processus de démocratisation de l'Enseignement Supérieur qui reste à poursuivre. Parmi les disciplines universitaires, les STAPS contribuent à cette démocratisation et renforce le constat argumentaire relatif à « l'utilité sociale » des STAPS dans le concert des disciplines universitaires.

Quelques commentaires :

- Le ratio filles / garçons reste de 25% / 75% en STAPS. Ce ratio est identique à celui de la réussite au concours de recrutement EPS (une alerte pour l'éducation des jeunes !).
- Si cet écart est moindre dans la filière APAS, il s'avère plus prononcé en Entraînement Sportif.

De fait, les STAPS « masculinisent » les métiers du sport. Les effets de Parcoursup sur cette répartition seront à observer.

Remarque : a contrario, la représentation est plutôt féminisée à l'université.

Lien C3D / Recherche

Communication d'Aurélien PICHON :

« L'annuaire de la recherche en STAPS publié par la C3D en 2015 fait un état des lieux complet des laboratoires et ou des équipes de recherche relevant des STAPS et de leur rattachement à nos différentes structures. Nous reviendrons prochainement vers vous pour actualiser cet annuaire si nécessaire, mais également pour identifier les liens que les chercheurs en STAPS entretiennent avec le sport de haut niveau, notamment avec le réseau de l'INSEP.

En effet l'enquête réalisée l'année dernière pourrait également être utile à la C3D en vue de valoriser le travail réalisé par beaucoup d'entre vous avec les équipes de France et auprès du sport de haut niveau en général.

Le prochain questionnaire intégrera également un item pour identifier les plateformes techniques dont vous disposez dans vos laboratoires et qui peuvent intéresser d'autres chercheurs du champ des STAPS dans le cadre de collaborations ou de prestations ».

Ce dossier sera suivi par Aurélien PICHON et Tarak DRISS.

Le Groupe Technique Sauvetage (Hugues)

La C3D participe à un groupe de travail piloté par l'Inspection Générale EPS relatif à l'épreuve anticipée de sauvetage du CAPEPS. L'objet de ce groupe est de proposer à terme une réécriture réglementaire de l'épreuve et de ses conditions de passation. La prochaine réunion du groupe se déroulera le 23 janvier 2018.

Un questionnaire a été élaboré. Le lien pour y accéder est le suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeoT9WALI_KJQGRcOHZlx0LQvfNdyHFS_z24mGLUIvDQswMxg/viewform?usp=sf_link



Rappel : il ne s'agit pas ici de juger ce qui se fait mais d'établir un état des lieux, une photographie, de ce qui se fait actuellement. Il est donc attendu de répondre en indiquant ce qui se fait.

Cette annonce a fait émerger un échange complémentaire relatif à l'encadrement des séances de natation par les enseignants des composantes. Quelques commentaires :

- Les couvertures juridiques sont apportées par les fiches de profil de poste, les cartes professionnelles issues des diplômes de Licence.
- Expérience de Reims : externaliser la surveillance et la vérification des diplômes (attention aux enseignements dispensés dans les piscines des campus universitaires).
- À Clermont, la composante prend en charge des révisions de diplômes

Proposition de la C3D : Produire une **fiche technique sur les disciplines nécessitant une sécurité spécifique**. Nasser HAMMACHE, Pierre BAVAZZANO et William BERTUCCI sont missionnés à cet effet.

La place du concours du CAPEPS dans la formation

Didier DELIGNIERES est invité à un groupe de réflexion sur la place du concours de recrutement des enseignants dans le cursus de formation. L'interrogation porte sur le placement des épreuves du concours en fin de Licence 3, constituant ainsi la « sélection » à l'entrée en Master 1 et en conséquence rendant pleinement professionnalisantes les deux années de Master.

Aujourd'hui, les Master MEEF, pris en charge par les ESPE ou les UFR, présente des situations variables suivant les deux situations de mise en œuvre.

Le placement en fin de Licence 3 ferait de celle-ci une préparation au concours, sans doute essentiellement académique. Elle aurait nécessairement pour conséquence une révision des formations de Licence 3 Éducation et Motricité.

Cf. article DD. 28 décembre 2017.

<https://didierdelignieresblog.wordpress.com/2017/12/28/formation-des-enseignants-ou-lon-reparle-de-la-place-du-concours/#more-1417>

Remarques :

- Attention la question ne se pose pas seulement pour les STAPS.
- Le réseau national des ESPE semble se saisir de cette question.
- Si nous n'avons pas d'information sur un quelconque échéancier et les points d'étape sur cette question, il convient de rester en vigilance sur ce sujet, voire être force de proposition, notamment au regard de l'évolution particulièrement rapide actuellement des réformes.

Site de la C3D

Un nouveau site C3D a été créé <https://c3d-staps.fr/>, notamment en raison des besoins relatifs à ParcoursSup.

Un retour sur la composition du site est attendu de la part des membres de la C3D (exemples : indiquer les antennes sur la carte interactive, les événements des STAPS, prévoir un espace communication et un espace institutionnel).



Conclusion du séminaire

Didier DELIGNIERES :

« La C3D peut être fière de ce qu'elle a produit. Elle est en avance sur ParcourSup, même face aux partenaires qu'on a pu parfois agacer. Maintenant, il ne faut pas se loupier. Il reste encore beaucoup d'incertitudes, même si nous sommes bien positionnés. Nous avons besoin de discipline collective, elle fait notre force. Le Ministère est attentif et attend des STAPS une réussite pour ParcourSup. N'hésitez pas à nous prévenir si vous avez des incertitudes ou si vous êtes confrontés à des difficultés.

« Ce séminaire se voulait d'abord informatif, même si nous avons produit plusieurs documents. S'il y a dix ans STAPS ne parlait pas de trop, aujourd'hui la discipline, le terme est largement ancré et usité.

« S'il va nous falloir faire fructifier ce capital, il nous reste cependant des dossiers à ne pas oublier (APAS, inquiétudes Management – grignotage à l'extérieur des STAPS, convention avec les fédérations, ...), à reprendre. Sur ces dossiers, le CA ne fonctionne qu'à partir des personnes et donc initiatives. La focalisation ParcourSup ne doit se faire au détriment des autres dossiers ».

Question : comment faire remonter d'informations ? Notamment sur les moyens obtenus.

Adresser les interrogations, constats, avancées au bureau qui centralise et diffuse.

Propositions :

- Laurence MUNOZ : « Les **convention avec les fédérations**, c'est un sujet qui m'intéresse ».
- De même, pour le dossier « **Relations internationales** » la C3D souhaite confier à Claude LEVEAU, s'il l'accepte, la conduite de ce dossier dans la continuité de la journée du 30 mai 2017 consacrée à cet objet. Jean SAINT-MARTIN se propose comme relai auprès du Conseil d'Administration de la C3D.



Nasser HAMMACHE : « Remerciements pour le travail fait par la C3D, des effets sont déjà présents dans mon université (cf. un remerciement de la vice-présidente CEVU).

Par ailleurs Didier DELIGNIERES rappelle, comme il l'avait déjà fait à Rodez, que la Conférence doit penser à son avenir. En juin 2018, celui-ci terminera sa 5^{ème} année de présidence. Si les nouveaux statuts permettent la continuité, il importe d'éviter les ruptures dans le traitement des dossiers.

En juin 2019, Didier DELIGNIERES ne sera plus directeur de son UFR. Une présidence ne s'improvise pas. C'est une réalité à réfléchir pour cette échéance. *« Un changement de présidence, ça se prépare. Le fonctionnement collectif de la C3 a évolué. Cette évolution doit être poursuivie ».*

Une note de synthèse formalisée à l'issue du séminaire C3D de janvier 2018 a été adressée dès le vendredi 12 janvier 2018 au soir (annexe 11). Elle avait pour objet principal de communiquer les éléments validés conjointement, premiers et essentiels pour renseigner la plateforme ParcoursSup à l'échéance du 17 janvier prochain.